

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1

Extrait du registre
Du conseil municipal

Séance du lundi 2 février 2026 à 20h00

Convocation du 27 janvier 2026

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 001/02/2026

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusée avec procuration :

Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absentes :

Codruta IONESCU
Christine REYMANN

POINT N° 1

Titre	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 27 voix (dont 1 procuration)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
06721620063-2026-001-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseiller absent :
1

Procuration :
1

Extrait du registre
Du conseil municipal

Séance du lundi 2 février 2026 à 20h00

Convocation du 27 janvier 2026

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 002/02/2026

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusée avec procuration :

Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

POINT N° 2

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 DECEMBRE 2025
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR : 29 voix (dont 1 procuration)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,

 Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20260202-DEL2026_002-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026



Conseillers désignés :
29

Extrait du registre
Du conseil municipal

Conseillers en fonction :
29

Séance du lundi 2 février 2026 à 20h00

Conseillers présents :
28

Convocation du 27 janvier 2026

Conseiller absent :
1

Procuration :
1

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 003/02/2026

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusée avec procuration :

Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

POINT N° 3

Titre	REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2025 ET PREVISION D'AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2026
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (C.F.U.).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre. Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Le Budget primitif 2026 intègre les données provisoires de l'exercice 2025 fournies par le comptable public.

Le résultat 2025 du budget principal de la Ville de Brumath dégage ainsi un excédent global de 2 216 283,16 € correspondant à :

- 2 100 000,00 € d'excédent de la section de fonctionnement,
- 116 283,16 € d'excédent de la section d'investissement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu le projet de budget primitif 2026,
Considérant que l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise, de manière anticipée, le report au budget 2026 des résultats de l'exercice 2025,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la reprise anticipée, au budget primitif de l'exercice 2026, des résultats de l'exercice 2025 pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

DECIDE

de reporter l'excédent de la section de fonctionnement de 2 100 000,00 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »,

de reporter l'excédent de la section d'investissement de 116 283,16 € au compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 26 voix (dont 1 procuration)

ABSTENTIONS : 3 (J-M DELAYE, K. DIEMER, C. MOREL)

PREND ACTE

que cette reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du compte financier unique 2025.

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Etienne WOLF



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseiller absent :
1

Procuration :
1

Extrait du registre
Du conseil municipal

Séance du lundi 2 février 2026 à 20h00

Convocation du 27 janvier 2026

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 004/02/2026

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusée avec procuration :

Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

POINT N° 4

Titre	FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Annuellement, le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité.

En 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,36 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,71 %
- Taxe d'habitation : 11,78 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'approbation à l'unanimité de la Commission des Finances en date du 13 janvier 2026,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 27,36 %.

de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 40,71 %.

de fixer le taux de la taxe d'habitation à 11,78 %.

ADOPTÉ À LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 26 voix (dont 1 procuration)

CONTRE : 1 voix (J-M DELAYE)

ABSTENTIONS : 2 (K. DIEMER, L. LUMEN)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,


Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Extrait du registre
Du conseil municipal

Conseillers en fonction :
29

Séance du lundi 2 février 2026 à 20h00

Conseillers présents :
28

Convocation du 27 janvier 2026

Conseiller absent :
1

Procuration :
1

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 005/02/2026

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusée avec procuration :

Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

POINT N° 5

Titre	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Les grandes orientations 2026 de la Ville de Brumath ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire le 15 décembre 2025.

La Commission des Finances s'est réunie le 13 janvier 2026 pour analyse des propositions budgétaires.

1. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 365 613,00 €

Les dépenses d'investissement se présentent comme suit :

Chapitre		BP 2025	RAR N-1	Propositions nouvelles	TOTAL BP 2026
TOTAL		3 966 504,60	478 531,00	3 887 082,00	4 365 613,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	76 000,00	7 320,00	98 000,00	105 320,00
204	Subventions d'équipement versées	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 812 400,00	414 816,10	1 878 100,00	2 292 916,10
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 151 600,00	1 225,46	1 214 982,00	1 216 207,46
	Total des opérations d'équipement	140 000,00	55 169,44	0,00	55 169,44
Total des dépenses d'équipement		3 220 000,00	478 531,00	3 231 082,00	3 709 613,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	636 504,60	0,00	576 000,00	576 000,00
26	Participations et créances rattachées	30 000,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses financières		686 504,60	0,00	646 000,00	646 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 906 504,60	478 531,00	3 877 082,00	4 355 613,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	60 000,00		10 000,00	10 000,00
Total des dépenses d'ordre		60 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses d'investissement cumulées					4 365 613,00

Les recettes d'investissement se présentent comme suit :

Chapitre		BP 2025	RAR N-1	Propositions nouvelles	TOTAL BP 2026
TOTAL		3 966 504,60	435 000,00	3 814 329,84	4 249 329,84
13	Subventions d'investissement	274 400,00	435 000,00	170 000,00	605 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 456 237,00	0,00	1 031 020,00	1 031 020,00
Total des recettes d'équipement		1 730 637,00	435 000,00	1 201 020,00	1 636 020,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	540 400,23	0,00	485 140,84	485 140,84
Total des recettes financières		540 400,23	0,00	485 140,84	485 140,84
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 271 037,23	435 000,00	1 686 160,84	2 121 160,84
021	Virement de la section de fonctionnement	849 260,37		1 338 169,00	1 338 169,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	786 207,00		780 000,00	780 000,00
041	Opérations patrimoniales	60 000,00		10 000,00	10 000,00
Total des recettes d'ordre		1 695 467,37	0,00	2 128 169,00	2 128 169,00
R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé					116 283,16
Total des recettes d'investissement cumulées					4 365 613,00

2. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 090 230,00 €

Les dépenses de fonctionnement se présentent comme suit :

Chapitre		BP 2025	RAR N-1	Propositions nouvelles	TOTAL BP 2026
TOTAL		9 457 385,25	0,00	10 090 230,00	10 090 230,00
011	Charges à caractère général	1 940 549,88		1 967 100,00	1 967 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 414 000,00		4 489 000,00	4 489 000,00
014	Atténuations de produits	284 611,00		279 611,00	279 611,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 042 300,00		1 133 350,00	1 133 350,00
Total des dépenses de gestion des services		7 681 460,88	0,00	7 869 061,00	7 869 061,00
66	Charges financières	90 000,00		80 000,00	80 000,00
67	Charges spécifiques	49 457,00		22 000,00	22 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Total des dépenses financières		140 457,00	0,00	103 000,00	103 000,00
Total des dépenses réelles		7 821 917,88	0,00	7 972 061,00	7 972 061,00
023	Virement à la section d'investissement	849 260,37		1 338 169,00	1 338 169,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	786 207,00		780 000,00	780 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 635 467,37	0,00	2 118 169,00	2 118 169,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées					10 090 230,00

Les recettes de fonctionnement se présentent comme suit :

Chapitre		BP 2025	RAR N-1	Propositions nouvelles	TOTAL BP 2026
TOTAL		7 827 150,00	0,00	7 990 230,00	7 990 230,00
013	Atténuations de charges (Remboursement assurances)	50 000,00		60 000,00	60 000,00
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	1 244 840,00		1 398 530,00	1 398 530,00
73	Impôts et taxes (compensation CAH)	855 000,00		855 000,00	855 000,00
731	Fiscalité locale	4 414 000,00		4 402 000,00	4 402 000,00
74	Dotations et participations	1 057 700,00		1 083 700,00	1 083 700,00
75	Autres produits de gestion courante (Subventions exceptionnelles)	203 510,00		185 850,00	185 850,00
Total des recettes de gestion des services		7 825 050,00	0,00	7 985 080,00	7 985 080,00
76	Produits financiers	100,00		150,00	150,00
77	Produits spécifiques	2 000,00		5 000,00	5 000,00
Total des recettes financières		2 100,00	0,00	5 150,00	5 150,00
Total des recettes réelles		7 827 150,00	0,00	7 990 230,00	7 990 230,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00
R002 résultat reporté ou anticipé					2 100 000,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées					10 090 230,00

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'approbation à l'unanimité de la Commission des Finances en date du 13 janvier 2026,
Après en avoir débattu,

APPROUVE

le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	4 365 613,00 €	4 365 613,00 €
Total de la section de fonctionnement	10 090 230,00 €	10 090 230,00 €
TOTAL DU BUDGET	14 455 843,00 €	14 455 843,00 €

ADOPTÉ À LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 25 voix (dont 1 procuration)

CONTRE : 4 voix (J-M DELAYE, K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseiller absent :
1

Procuration :
1

Extrait du registre
Du conseil municipal

Séance du lundi 2 février 2026 à 20h00

Convocation du 27 janvier 2026

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 006/02/2026

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusée avec procuration :

Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

POINT N° 6

Titre	AUTORISATION ACCORDÉE À L'EXÉCUTIF POUR RÉALISER DES VIREMENTS DE CRÉDITS DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – BP 2026
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse du Maire (certificat administratif), qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

Le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'autorisation accordée au Maire à réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant, pour l'exercice 2026, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Haguenau pour mise en œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 28 voix (dont 1 procuration)

ABSTENTION : 1 (J-M DELAYE)

Le secrétaire de séance,

Anne BONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

The official stamp of the City of Bas-Rhin is a circular emblem. It features a central coat of arms with a crown on top. The words "VILLE DE BAS-RHIN" are inscribed around the perimeter of the circle, with small stars separating the words. Below the coat of arms, the text "Bas-Rhin" is written in a smaller font.

Conseillers désignés :
29

Extrait du registre
Du conseil municipal

Conseillers en fonction :
29

Séance du lundi 2 février 2026 à 20h00

Conseillers présents :
28

Convocation du 27 janvier 2026

Conseiller absent :
1

Procuration :
1

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 007/02/2026

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusée avec procuration :

Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

POINT N° 7

Titre	FORET – APPROBATION DU PLAN DE COUPE ET TRAVAUX FORESTIERS 2026
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Équipements
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

Le plan d'aménagement forestier de la commune de Brumath a été établi par les services de l'ONF en concertation avec la Ville et les acteurs locaux concernés pour la période 2013-2032.

Ce document, encadré par des référentiels nationaux et régionaux, a été construit à partir d'un diagnostic préalable à l'élaboration des propositions d'actions et du cadrage budgétaire, voués à être déclinés dans les programmes annuels de travaux et de coupes à soumettre chaque année au Conseil Municipal.

L'état prévisionnel des coupes établi par l'ONF pour l'année 2026 s'établit comme suit :

- **1 357 m³ en coupes :**
 - Bois façonné 667 m³
 - Fond de coupe 640 m³
 - Chablis 50 m³
- **839 m³ en vente sur pied.**

Le produit est estimé à 111 500 € HT, tandis que les frais d'exploitation des bois façonnés s'élèvent à 54 290 € HT. **Le produit net des coupes est donc estimé à 57 210 € HT pour l'année 2026.**

Ces coupes se situeront sur les parcelles 18i, 18j, 23q, 23v, 25a et 26i. Elles constituent la proposition d'état d'assiette 2027 de l'ONF, à laquelle pourront s'ajouter des coupes hors programme, anticipées, reportées et supprimées.

Par ailleurs, le programme prévisionnel des travaux pour l'exercice 2026 s'élève à **10 530 € HT** et se décline comme suit :

– Travaux sylvicoles	3 460 € HT
– Travaux de protection contre les dégâts de gibier(entretien des clôtures)	4 780 € HT
– Travaux d'accueil du public (entretien des sentiers)	1 220 € HT
– Travaux d'infrastructures (entretien des accotements et talus)	1 070 € HT

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 10 décembre 2025,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le plan de coupe 2026 et le programme des travaux proposés pour l'exercice 2026 par les services de l'ONF, tels que décrits ci-dessus.

APPROUVE

l'inscription à l'état d'assiette 2027 des coupes pour lesquelles l'ONF procèdera à la désignation.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer les devis et commandes y afférents, ainsi que tout document visant à concrétiser le présent dispositif.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 voix (dont 1 procuration)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF




Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseiller absent :
1

Procuration :
1

Extrait du registre
Du conseil municipal

Séance du lundi 2 février 2026 à 20h00

Convocation du 27 janvier 2026

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 008/02/2026

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusée avec procuration :

Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

POINT N° 8

Titre	RUE DES ALOUETTES - RETROCESSION DE TERRAIN POUR REGULARISATION D'UN TROTTOIR
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Équipements
Rapporteur	Monsieur le Maire

La société Financière CE a déposé un permis de construire n° PC 067 067 25 R0037 en date du 30 décembre 2025 pour la démolition d'une maison et la construction d'un immeuble collectif regroupant 9 logements au 3 rue des Alouettes.

Afin de garantir de bonnes conditions de desserte des futurs logements et de régulariser la domanialité du trottoir au droit du terrain, il a été demandé à l'opérateur de rétrocéder à la commune une partie de son assiette foncière.

Le lot de voirie à acquérir correspond à une parcelle préexistante cadastrée section 94 n°1107 pour une contenance de 23m². Le prix de vente est fixé à l'euro symbolique.

La présente délibération vaut classement des parcelles dans le domaine public communal et permet la rédaction des actes de transfert de propriété.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE

- l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle section 94 n° 1107, d'une superficie de 23 m² ;
- le classement de la parcelle susvisée dans le domaine public de la Ville.

AUTORISE

Madame Sylvie HANNS, 1^{ère} Adjointe au Maire, à signer l'acte administratif à intervenir.

CHARGE

Monsieur le Maire de toutes les formalités, notamment la réception de l'acte de vente et son enregistrement.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 28 voix (dont 1 procuration)

ABSTENTION : 1 (J-M DELAYE)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF





Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseiller absent :
1

Procuration :
1

Extrait du registre
Du conseil municipal

Séance du lundi 2 février 2026 à 20h00

Convocation du 27 janvier 2026

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 009/02/2026

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusée avec procuration :

Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

POINT N°9

Titre	PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BRUMATH
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la demande de mise en disponibilité de longue durée d'un agent d'accueil,

Considérant que cet agent est titulaire d'un grade d'avancement ne permettant pas un recrutement direct sur le même grade,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public de l'accueil,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de créer un emploi permanent,

Il est proposé de créer un emploi permanent d'agent d'accueil sur le grade d'adjoint administratif territorial,

Considérant que la collectivité procède régulièrement à des créations de postes liées notamment aux avancements de grade, et que la suppression des postes devenus vacants est subordonnée à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST),

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet
et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant la nécessité d'assurer le remplacement de l'agent d'accueil placé
en disponibilité de longue durée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer un emploi permanent d'agent d'accueil, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif territorial.

APPROUVE

le tableau des effectifs du personnel de la Ville, tel que joint en annexe.

PRECISE

que le tableau des effectifs fera l'objet d'un réexamen ultérieur, après avis du Comité Social Territorial, en vue
d'autoriser, le cas échéant, la suppression des postes devenus vacants, notamment ceux créés lors des
avancements de grade ou de modifications statutaires antérieures.

AUTORISE

Monsieur le Maire à procéder à la nomination de l'agent.

PRECISE

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR : 29 voix (dont 1 procuration)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF


Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Extrait du registre
Du conseil municipal

Conseillers en fonction :
29

Séance du lundi 2 février 2026 à 20h00

Conseillers présents :
28

Convocation du 27 janvier 226

Conseiller absent :
1

Procuration :
1

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 010/02/2026

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusée avec procuration :

Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

POINT N°10

Titre	COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

Décisions prises du 19 décembre 2025 au 22 janvier 2026

En matière de commande publique

Marché de services							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
07/01/2026	DST	services	WC publics	ENTRETIEN DES TOILETTES PUBLIQUES	MAPA < 40 000 €	REGIE DES ECRIVAINS	11 331,48 €
12/01/2026	DAE	services	bâtiments	MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE POUR L'ENSEMBLE DES BATIMENTS VILLE	Accord cadre - marché à bon de commande	IDEX	40 897,20 €
15/01/2026	DAE	services	bâtiments	VERIFICATION OBLIGATOIRE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES POUR L'ENSEMBLE DES BATIMENTS VILLE	Accord cadre - marché à bon de commande	DEKRA	5 183,40 €

Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
19/12/2025	DAE	travaux	forêt	TRAVAUX D'ABBATTAGE, DE DEBARDAGE ET DE CABLAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EXPLOITATION 2025	MAPA < 40 000 €	KOESSLER VINCENT	6 794,40 €
15/01/2026	DST	services	stade	ENTRETIEN EN PROFONDEUR DU TERRAIN DE FOOTBALL STEINMETZ	MAPA < 40 000 €	HEGE ALTERNATIVE	9 084,00 €
16/01/2026	DAE	travaux	projet	ETUDE GEOTECHNIQUE EN VUE DU REAMENAGEMENT DE LA FRICHE SIMPLY	MAPA < 40 000 €	GEOTEC	6 588,00 €
20/01/2026	DAE	travaux	projet	TRAVAUX DE DECROUTAGE DU PARKING DE LA FRICHE SIMPLY	MAPA < 40 000 €	TP AMENAGEMENT EUROPE	8 490,00 €

En matière de louage de choses

Décision n°03/2026 du 22 janvier 2026 relative à la mise à disposition des équipements de la Ville pour l'année 2025/2026.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir pris connaissance,

PREND ACTE

des décisions prises par le Maire du **19 décembre 2025 au 22 janvier 2026** dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF